

Effectif du Comité Syndical	14
Délégués en Exercice	14

**SEANCE DU
10 JUILLET 2025**

Transmission en Préfecture	11 JUIL. 2025
Date Réception	

L'an deux mille vingt cinq, le dix juillet à 15 h 00, se sont réunis à LE MUY 83490 - Usine d'Eau Potable du Muy- RD 25 – Quartier Rabinon (ancienne route de Sainte Maxime), les membres du Comité Syndical régulièrement convoqués le 1er juillet 2025, sous la présidence de Madame Liliane BOYER, Maire DU MUY.

PRESENTS :

BOYER Liliane - OLIVIER Gil - BONNAL Gérard - CHIRON Hervé - LONGO Gilles - MOISSIN Jean-François - CHIOCCA Christophe - DECARD Guillaume.

REPRESENTES : Conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir de voter en leur nom :

ABSENTS : 6

RAOUST Jean-Paul - UGO René - HUMBERT Cédric - GIUSTI Jacques - BOYER Max – MERIMECHE Kader.

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-François MOISSIN

DELIBERATION N° 2025-012		CONVENTION OPERATIONNELLE DE PARTENARIAT LIANT LE S.E.V.E, L'ASSOCIATION ADOS, LE DEPARTEMENT DE DAGANA ET LA COMMUNE DE BOKHOL (SENEGAL)	
Affiché du	au		

Madame la Présidente expose :

Dans le cadre de la coopération décentralisée, le Syndicat de l'Eau du Var Est est engagé dans le renforcement du secteur de l'eau et de l'assainissement dans la commune de Bokhol dans la région de Dagana au Sénégal.

Le SEVE a décidé d'engager une première action consistant à la réalisation de travaux destinés à ramener la station de production d'eau potable du village de Bokhol à sa capacité de production initiale (soit de 158 m3/j constaté au diagnostic, à 240 m3/j).

Dans ce cadre il convient de passer une convention opérationnelle de partenariat liant le Syndicat de l'Eau du Var Est, l'Association ADOS, le Département de DAGANA et la Commune de BOKHOL.

Cette convention porte sur la mise en œuvre du programme de renforcement du secteur de l'eau et de l'assainissement dans la commune de Bokhol phase 2 (PRESEAC 2) et l'appui opérationnel apporté par la Commune de Bokhol, le Département de Dagana et l'association ADOS au projet dont le S.E.V.E. est responsable auprès de ses partenaires.

Cet appui porte plus spécifiquement sur les aspects opérationnels relatifs au pilotage et à la gouvernance locale du projet ainsi que sur les missions de relais territorial auprès des acteurs locaux, de représentation auprès des partenaires d'intervention, dans le Département de Dagana.

La convention fixe les rôles et responsabilité des parties, les modalités de suivi-évaluation du programme, les dispositions financières.

Le Budget s'élève à 137 702 € pour l'exécution de l'ensemble du programme :

- Réalisation de travaux de réhabilitation de l'unité de potabilisation de Bokhol,
- Actions de formations auprès des acteurs et sensibilisation des populations
- Mise en place d'espaces de concertation inter acteurs pour faciliter la participation des citoyens à la gouvernance de l'eau et l'assainissement

Le plan de financement est le suivant :

Partenaires	Numéraire	Valorisation	Total Euro
Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse AER	68 851 €		68 851 €
Syndicat de de l'Eau du VAR (S.E.V.E.)	48 919 €	9 150 €	58 069 €
Conseil départ. Dagana		8 520 €	8 520 €
Commune de Bokhol	2 262 €		2 262 €
TOTAL	120 032 €	17 670 €	137 702 €

Le Comité Syndical est donc invité à :

- **APPROUVER**, la convention opérationnelle de partenariat liant le Syndicat de l'Eau du Var Est, l'association ADOS, le département de Dagana et la commune de Bokhol
- **AUTORISER** Madame la Présidente à signer la convention opérationnelle de partenariat liant le Syndicat de l'Eau du Var Est, l'association ADOS, le département de Dagana et la commune de Bokhol
- **AUTORISER** Madame la Présidente à accomplir les démarches afférentes et à signer tous documents et actes relatifs à cette convention.

LE COMITE SYNDICAL,

APRES AVOIR ENTENDU l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité des membres présents

- **APPROUVE** la convention opérationnelle de partenariat liant le Syndicat de l'Eau du Var Est, l'association ADOS, le département de Dagana et la commune de Bokhol
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer la convention opérationnelle de partenariat liant le Syndicat de l'Eau du Var Est, l'association ADOS, le département de Dagana et la commune de Bokhol
- **AUTORISE** Madame la Présidente à accomplir les démarches afférentes et à signer tous documents et actes relatifs à cette convention.

La présente délibération sera soumise au contrôle de légalité de Monsieur le Préfet du Var et publiée sur le site web du Syndicat(<https://seve-eau.fr>).

AINSI FAIT ET DELIBERE en séance les jours, mois et an que dessus.

POUR EXPEDITION CONFORME,

LA PRESIDENTE


Liliane BOYER

